

14 octobre  
Colloque Université du Havre  
« Le droit (public économique) du monde d'après »  
Ouverture de M. LECOQ

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs,

Comme tous les ans maintenant, je tiens à remercier très vivement Monsieur Fabien Bottini et tous ceux qui œuvrent pour la bonne tenue de ce colloque utile.

Utile parce que nous avons tous besoin de réflexion collective pour aider à sortir des impasses dans lesquelles l'humanité s'est enfermée. Les urgences écologiques, démocratiques, sanitaires et sociales n'étant plus à démontrer, c'est la phase des solutions qui est posée.

Je vous remercie de me permettre d'introduire ces journées proposées par le laboratoire d'excellence « d'Études en Droits Fondamentaux, des Échanges Internationaux et de la Mer » de l'Université du Havre-Normandie.

C'est toujours avec beaucoup de joie que j'accepte cette proposition, car elle permet d'avoir du temps pour évoquer des sujets de fond, ce qui est très important pour un parlementaire ; qui plus est confronté comme jamais dans l'histoire du Parlement, à la logique du chronomètre, du temps de parole rationné et de la négation du débat d'idée. Régime imposé depuis juin 2017 par une majorité présidentielle qui cherche à rabaisser l'Assemblée des représentants la Nation à une simple chambre d'enregistrement.

Cette année, après l'interminable crise de la Covid-19 qui a chamboulé bien des idées reçues et fait voler en éclats de prétendues certitudes, nous en venons à nous pencher sur le monde d'après.

Ce monde qui, nous en avons tous conscience, est à la croisée des chemins...

Pour s'en rendre compte, je vais m'appuyer sur la réflexion de Bertrand Badie, qui est professeur de relations internationales à Science Po et qui préside le comité scientifique du Forum Normandie pour la Paix qui s'est déroulé début octobre.

Bertrand Badie rappelait à cette occasion que le monde simplifié, je le cite, « où coexistaient des États et leurs armées » est terminé, et que, ce schéma de la puissance n'est plus opérant du tout, car depuis les guerres de décolonisation, ce sont les plus faibles qui gagnent les guerres, preuve que le fonctionnement du vieux monde n'est plus opérant.

En somme, la puissance est devenue impuissante.

En s'évanouissant, ce schéma de puissance a dévoilé les véritables menaces, celles qui font des dizaines de millions de morts par an. Ces menaces sont connues depuis très longtemps : ce sont toutes les insécurités, qu'elles soient alimentaires, environnementales ou sanitaires.

Le problème, et je cite à nouveau Bertrand Badie, c'est que « ces menaces ne sont portées par aucun acteur ni aucun stratège, mais par le système tout entier. Ces menaces tuent deux fois : elles tuent par elles-mêmes comme la famine, les horreurs du changement climatique, ou par les virus, mais elles tuent aussi en générant les nouvelles formes de conflictualité.

Les guerres ne sont plus principalement des guerres inter-étatiques. La plupart de nos conflits actuels sont intra-étatiques. Ils viennent de la décomposition des sociétés, de l'inadaptation des sociétés aux conditions mêmes de la mondialisation. Bref, **cette nouvelle conflictualité internationale, c'est le rebond de cette insécurité humaine.** »

Bertrand Badie s'appuie, pour cela, sur le Programme des Nations-Unies pour le Développement, qui disait, dès 1994, que, je le cite, « le monde ne vivra jamais en paix tant que les gens ne connaîtront pas la sécurité dans

leur vie quotidienne. À l'avenir, les conflits pourraient éclater plus souvent à l'intérieur d'un même pays qu'entre pays. Et leurs origines pourraient être profondément enracinées dans une misère et des disparités socio-économiques de plus en plus criantes. Dans un tel environnement, **c'est du développement et non des armes que peut naître la sécurité humaine** ».

Cette sécurité humaine globale devra former la base de l'État et des institutions internationales du monde d'après. C'est devenu une question de salut public, dans le sens où sans changement de logique, l'Humanité court à sa perte.

Et j'en viens à un second enseignement trop souvent ignoré de la crise financière mondiale de 2008, mais qui, cette fois, a été d'une évidence éclatante à partir de la crise sanitaire de 2020.

L'impuissance des puissances étatique que je viens d'évoquer est désormais rejointe par l'impuissance des puissances économiques.

Forte de la croissance historique tirée des Trente Glorieuses en Occident, puis de la mondialisation issue de la fin de la Guerre froide qui a elle-même fait émerger de nouveaux marchés aux étendues considérables, l'économie et son nouveau maître, la finance, ont peu à peu imposé leurs logiques aux États et aux nations.

Le droit privé a pris le pas sur le droit public.

Nombre de régimes à travers le monde, démocratiques comme dictatoriaux, ont été priés de se placer au service prioritaire du développement économique et des détenteurs des capitaux.

Encouragés ou légitimés par des dogmes qui se sont avérés des mythes, comme celui du ruissellement qui aurait voulu qu'en laissant les plus riches cumuler les richesses, celles-ci bénéficient ensuite à tout le reste de la société.

Ou encore par le mythe anglo-saxon qui invite chacun, par son soi-disant mérite, et son comportement individualiste, à une réussite promise. Comme s'il suffisait d'oser traverser la rue pour trouver un emploi. Il y a 20 ans, certains osaient dire que si tu ne portes pas une Rolex à 50 ans, tu n'as pas réussi ta vie.

Dans cette même période, on nous expliquait qu'en libéralisant des services publics organisés à partir d'un monopole d'État, le consommateur serait le grand gagnant. Ou encore que la planification était l'ennemie de l'économie.

En 2008, cette logique du laisser-faire économique appliquée par des États passifs ou complices a connu une première alerte sérieuse quand le système boursier et bancaire a failli imploser.

Ce sont les États qui ont dû se mobiliser, et les contribuables avec, pour le sauver. Aucun enseignement n'a été tiré, ou si peu.

Et nous voilà, 12 ans après, en 2020 avec ce virus sidérant à l'échelle mondiale.

On découvre alors que sans l'État, sans la puissance publique, nos vies sont entravées, condamnées pour les plus fragiles. Sans l'État, et un droit public fort, l'économie s'arrête.

Ou encore que nos vies, nos sociétés sont dépendantes de métiers aux plus bas salaires.

On découvre que la dette publique érigée durant des décennies comme épouvantail pour refuser tout progrès social depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle pour justifier les politiques d'austérité ne compte plus.

Et au contraire qu'on peut dépenser « quoiqu'il en coûte » pour assurer la stabilité et l'avenir de toute la société.

Le Revenu universel, décrié il y a 5 ans seulement lors de la campagne des Présidentielles, fait son entrée en force dans bien des débats. À un moment

où le seuil de pauvreté calculé par l'INSEE rejoint dangereusement le niveau du SMIC.

J'en arrive ainsi à ce besoin de sécurité humaine globale que j'évoquais tout à l'heure.

Cette base existe déjà, c'est pour cela qu'elle est réalisable.

Elle est constituée d'un ensemble de règles protectrices pour les peuples et l'environnement, et d'un droit public, qu'il faut renforcer pour parvenir à une meilleure allocation des ressources publiques et privées, et pour inciter les entreprises, et la société à entamer en toute conscience une transition écologique et économique qui devra être radicale pour éviter le pire.

Cette réflexion devra aussi être poussée au niveau international puisque la notion même de sécurité humaine globale porte sur la planète entière. Tout comme la Covid sera éliminée lorsque le dernier malade sera guéri, la paix ne sera atteinte que lorsque le dernier humain sera à l'abri, nourri, éduqué, et en bonne santé, et l'humanité sera soulagée lorsque, partout, on ne prendra pas à la planète plus que ce qu'elle peut nous offrir.

Par conséquent, cette réflexion appellerait un très long développement sur la réforme et le renforcement des institutions internationales. Mais ce n'est pas notre sujet aujourd'hui.

Notre sujet, c'est bien la manière dont le droit public économique permet à un monde désirable d'advenir.

Alors, que serait ce monde d'après ?

Ce serait, pour un député communiste, un monde où la mondialisation néolibérale qui a fait de l'État un supplétif du marché serait enterrée. Ce serait un monde où le droit garantirait des sécurités collectives, et non pas uniquement individuelles, pour les salariés, les chômeurs, etc. C'est un droit qui créerait des biens communs en les excluant du marché.

Mais ce n'est pas non plus le simple retour d'un État tout puissant qui dirait ce qui est bon pour son peuple ou pas.

Ce monde d'après, attentif à la vie collective, nécessitera un État profondément démocratique, qui sache consulter le peuple et être à son contact en permanence, et ainsi veiller à encourager ce qui fait société, et éviter d'exciter les individualismes et les égoïsmes.

Le monde d'après devra être beaucoup plus sensible aux rapports de force sociaux, et aux mouvements populaires de fond. Ne pas écraser les minoritaires qui ont peut-être raison, ne pas mépriser les moins visibles, voilà peut-être le début d'un bon programme.

Car, le monde d'après, c'est aussi le monde qui se sera rendu compte des limites physiques de la Planète sur laquelle nous vivons, des limites de la croissance éternelle, et des limites du capitalisme tout court.

Ce qu'il faut c'est de préparer la sortie de la véritable crise majeure du monde d'après, la crise écologique.

Écouter les peuples doit être un sujet d'attention permanent pour les dirigeants, et forger une économie, une industrie, une agriculture extrêmement résilientes grâce aux outils du droit économique et de son service public voilà l'une des tâches fondamentales de l'avenir.

Certaines dynamiques démocratiques par rapport au droit économique ont pu être observées il y a peu, avec le CETA notamment.

Cet accord de libre-échange passé entre l'Union européenne et le Canada pour créer une zone où les droits de douane sont supprimés et où les normes tendent à se rapprocher des deux côtés de l'Atlantique a été très fortement décrié depuis les premières informations sur le sujet jusqu'à son vote à l'Assemblée nationale en 2018.

Les dirigeants ont avancé sans écouter le peuple, mais aujourd'hui, malgré de très nombreux accords de libre-échange en cours de négociation,

certaines des plus gros accords patinent, notamment celui avec le Mercosur, celui avec les États-Unis ou celui sur la Chine.

Les raisons sont complexes, mais l'une d'entre elles est que les peuples sont devenus plus forts sur ces sujets et qu'aujourd'hui, il devient très difficile pour les partisans du libre-échange de ne pas faire d'efforts.

C'est pourquoi on entend depuis peu le ministère de l'Agriculture indiquer qu'il se bat pour imposer des clauses miroir, c'est-à-dire pour introduire l'idée que ce sont les normes les plus élevées qui doivent s'imposer à tous et non pas les plus faibles.

L'idée d'une telle clause a émergé précisément dans ce contexte post-crise, c'est-à-dire ce moment où les pouvoirs publics sont obligés d'être très attentifs à leur économie nationale.

C'est une étape assez symbolique, mais elle permet de comprendre que des fissures se forment dans le consensus néolibéral du monde d'avant.

Prenons un autre exemple. La force des mouvements sociaux, c'est aussi d'avoir réussi à faire adopter une loi à l'Assemblée nationale, en 2017, pour faire en sorte que les multinationales soient responsables des actes commis par leur chaîne de sous-traitance.

Je travaille aujourd'hui avec deux de mes collègues, Dominique Potier, député socialiste qui avait porté la loi en 2017, et Mireille Clapot, une députée de la majorité, à faire de cette loi une directive européenne et je pousse également un groupe de travail aux Nations-Unies pour faire en sorte qu'un jour, cette loi devienne une résolution des Nations-Unies.

Il y a quelques années, nous étions inaudibles, et maintenant, le gouvernement s'inquiète de la montée en puissance de nos revendications.

C'est aussi, à mon sens, une fissure dans l'Ancien Monde. Les choses avancent lentement, mais sûrement, et le droit porte alors ce sens des responsabilités collectives, grâce aux mouvements sociaux, et avec cette

terrible pandémie, qui a mis à nu la fragilité de la mondialisation néolibérale.

Ces deux exemples sont symboliques, mais signifient que l'on peut obtenir des avancées rapides d'un côté, tout en ayant en tête des objectifs désirables à long terme.

Ces objectifs plus structurants sont, pour reprendre l'exemple du devoir de vigilance des multinationales, l'interdiction complète et effective du travail des enfants, ou de certains processus industriels extrêmement dangereux pour les humains et la planète.

Autre exemple, sur le droit public économique international de l'espace, on remarque, non pas une attention publique issue des mouvements sociaux, mais une attention forte des acteurs du spatial eux-mêmes.

Je mène actuellement une mission d'information, qui donnera lieu à un rapport, à l'Assemblée nationale, sur les questions spatiales. Et il s'avère que les États et les institutions internationales n'arrivent pas à légiférer sur la régulation des objets envoyés en orbite, ou sur l'obligation de faire en sorte que les satellites soient bien détruits au bout d'un certain âge sans devenir des débris inertes, très dangereux pour les autres satellites, etc.

Les cadres internationaux du droit spatial sont totalement obsolètes et datent de la fin des années 1960, à une époque où seulement une dizaine de satellites étaient en orbite. Aujourd'hui on en compte près de 6000, et 50 000 sont prévus dans les 10 prochaines années.

L'enjeu est considérable puisqu'il s'agit de télécommunication, mais aussi d'observation de la planète et de météo, etc.

Sortir de cette impasse consiste à créer des incitations, des normes, et du droit mou afin de contraindre un peu les acteurs pour qu'ils se restreignent et se respectent. Mais à terme, c'est évidemment la rénovation profonde des cadres du droit international de l'espace qu'il faudra réécrire. Tous les acteurs en sont conscients, mais personne ne souhaite faire le premier pas, car ce pas-là ferait perdre en compétitivité...

C'est exactement pareil pour les questions écologiques !

Il faut rester conscient des limites de notre monde, notamment en termes diplomatiques, mais je pense que le monde d'après, c'est aussi de recréer des utopies, et de rêver à cette sécurité globale.

Car le traumatisme de la crise sanitaire a marqué les têtes, et le mal-être a explosé. Il faut donc aussi faire en sorte de proposer des alternatives désirables, pour créer de nouveaux chemins, politiques, économiques et pour anticiper les choses.

La compétition aura été l'un des moteurs de nos sociétés, mais aussi l'un des marqueurs des relations entre les États. Et ce n'est pas fini. Il suffit d'observer la manière dont s'organise le match entre les USA et la Chine.

Le salut de l'Humanité doit au contraire passer par un nouveau concept : la coopération.

Au niveau du droit, la tension va donc se situer entre les tenants d'un droit public économique qui protégerait les peuples en favorisant la résilience et la coopération afin de se prémunir collectivement contre les crises à venir, et entre les tenants d'un droit incitant à la compétition et favorisant l'individualisme et les actions privées ayant pour objectif de faire des relations sociales des relations contractuelles de droit privé.

Dans le spatial, la poussée de ces idées qu'on peut appeler « libertariennes » est très forte. Et c'est, à mon sens, l'un des chemins dramatiques que pourrait prendre le monde d'après. C'est évidemment, celui que je désire le moins.

Je suis donc heureux de participer à l'ouverture de ce colloque, qui, à sa mesure, permettra de dégager des pistes de réflexion pour comprendre ce qu'est ce monde d'après, ce qu'il veut dire, s'il ressemble à celui d'avant, et si les rapports de forces sont bouleversés.